



# Conseil Communal d'Enfants de Torcy

Le guide du candidat et de l'électeur 2001

# Edito.....

Depuis 1997, les élèves de CM1, CM2 et 6èmes élisent les membres du conseil communal d'enfants. Cette instance permet aux jeunes Torcéens de mieux connaître leur ville, de s'exprimer, de proposer des projets pour contribuer à améliorer la vie à Torcy.

A ton tour, tu peux participer à cette aventure humaine en proposant ta candidature pour représenter tes camarades. En votant pour le candidat ou la candidate de ton choix, tu contribueras à la vie citoyenne de Torcy et du feras valoir tes idées.

Elu, au cours de ce mandat tu apprendras comment s'organise UNE VILLE, comment sont prises les décisions, comme on fait partager ses idées aux autres, comment on peut réaliser des choses ensemble pour le bien être de tous.

Dans ce livret, tu trouveras les informations qui te permettront de comprendre le fonctionnement de ce conseil communal, ainsi que les règles qui régissent l'organisation de ces élections.

Nous sommes convaincus que ce conseil communal d'enfants, t'aidera à comprendre le monde qui nous entoure et te donnera l'envie de constuire pour les autres.

Christian CHAPRON  
Maire de Torcy

René LACOMBE  
Maire-adjoint,  
délégué aux  
politiques éducatives

Marie-Claire POPHILLAT  
Conseillère municipale déléguée,  
chargée de la petite enfance  
et du conseil communal d'enfants

3<sup>ème</sup> conseil communal d'enfants

## 1-UN CONSEIL COMMUNAL D'ENFANTS A TORCY

La ville a grandi très vite, de 4000 habitants en 1970, Torcy compte, aujourd'hui, plus de **21766 habitants**.

Elle fait partie de la Ville Nouvelle de Marne-la-Vallée et, plus précisément, du secteur du Val-Maubuée.

Les habitants de Torcy ( les Torcéens ) sont jeunes :

**36 % des  
Torcéens ont  
moins de 14 ans**

Tu peux **participer** à l'avenir  
de ta ville en exprimant  
**tes idées** au sein  
du Conseil Communal d'Enfants.

Tu habites à Torcy



## 2- QU'EST CE QU'UN CONSEIL COMMUNAL

C'est un groupe d'enfants élu  
**leurs camarades.**

Le Conseil Communal d'Enfants  
**est un lieu d'échanges**

où tous les enfants de Torcy  
auront la parole  
par l'intermédiaire  
**de leurs élus.**

## 3- UN CONSEIL COMMUNAL D'ENFANTS

Il te permettra d'exprimer tes idées, de proposer des actions et de **réaliser des projets touchant à la vie de tous les jours** dans des domaines aussi différents que l'environnement, la solidarité, les activités sportives ou culturelles.

Le Conseil Communal d'Enfants  
pour participer pleinement  
de ton quartier et de connaître

**Tu veux bouger ta ville**



## 4- LE ROLE DU CONSEILLER

Tu souhaites être candidat  
aux élections du Conseil  
Communal d'Enfants.

Tes camarades vont  
peut-être t'élire comme  
**Membre du Conseil Communal  
d'Enfants de Torcy.**

## LE ROLE DE CONSEILLER EST IMPORTANT

Avec tes camarades élus, tu vas, en effet,  
représenter les enfants de ta ville.

Tu vas participer à la vie de la commune :

- pour exprimer tes idées,
- pour défendre les idées de tes camarades,
- pour proposer et réaliser, peut être, des projets.

**N'oublie pas que cela demande beaucoup de travail, de temps, d'imagination et d'enthousiasme !**

**propose tes idées**

## 6 - la préparation des élections

Le 20 Novembre 2001 sera le 12<sup>ème</sup> anniversaire de la convention des droits de l'enfant. La convention internationale des droits de l'enfant adoptée le 20 Novembre 1989 est une déclaration qui comporte 10 articles sur la protection et l'épanouissement de l'enfant.

**Des élections vont être organisées le 20 Novembre 2001 dans ton école ou ton collège pour élire les futurs conseillers communaux enfants.**

### La déclaration des candidats

- Pour être candidat, il faut être élève de CM1 de CM2 ou de 6<sup>ème</sup>.
- Si tu désires être candidat, donne ton nom à ton instituteur, à ton professeur. Tu devras alors remplir une déclaration de candidature individuelle.
- Si tu n'habites pas à Torcy, tu peux voter mais tu ne peux être élu.
- Tout candidat devra avoir l'autorisation de ses parents.
- Les noms inscrits seront transmis à la Mairie pour constituer la liste officielle des candidats.

Tu es en CM1/CM2/6<sup>ème</sup>



### La carte d'électeur

- Tu es élève de CM1, CM2 et 6<sup>ème</sup>, tu as le droit de voter, **tu es un électeur.**
- Tu recevras ta carte d'électeur. Elle comportera ton nom, ton prénom, ta classe, ta signature et celle du Maire de Torcy.
- Elle est indispensable pour voter.

Tu as ton mot à dire

### La campagne électorale

- Tu vas présenter tes idées, tes projets à tes futurs électeurs dans ton école, c'est ton programme de campagne. Tu présenteras ton programme, en quelques lignes, sur un panneau d'affichage qui sera installé dans ton école et sur la feuille de candidature individuelle.
- Si tu le souhaites, **tu peux aussi faire des affiches ou des tracts pour illustrer tes bonnes idées.** Tous les candidats disposeront de moyens identiques pour mener leur campagne.

### Les bulletins de vote

- Chaque bulletin de vote portera le nom du candidat, son prénom et le nom de l'école.
- Les bulletins seront préparés par la mairie.

## Installation du bureau de vote

Pour le jour de l'élection, la mairie installera, dans chaque école, un bureau de vote.

### Il comprend :

- une table avec les bulletins de vote et les enveloppes.
- un isoloir qui permet de choisir tranquillement le bulletin du candidat pour lequel tu voteras.
- une urne où tu déposeras ton bulletin de vote.

Dans chaque bureau, des élèves seront choisis pour veiller au bon déroulement du vote. Le bureau se compose d'un président, deux assesseurs (deux élèves non candidats) sous la responsabilité d'un enseignant.

le 20 novembre

## 7- LE JOUR DE L'ELECTION

### Comment voter ?

- 1. Pour voter, il faudra avoir ta carte d'électeur.
- 2. Tu prends, tous les bulletins de vote qui sont sur la table et une enveloppe.
- 3. Tu vas dans l'isoloir et tu glisses dans l'enveloppe le bulletin que tu as choisi. Tu fermes l'enveloppe sans la coller. Tu jettes les autres bulletins dans la poubelle.
- 4. Tu te présentes ensuite à la table de vote avec ta carte d'électeur et ton enveloppe. Le premier assesseur lit ton nom, le second cherche ton nom sur la liste d'émargement (liste où sont inscrits les électeurs) Tu glisses ton enveloppe dans l'urne. Le Président confirme : «a voté».

- 5. Tu signes alors la liste d'émargement en face de ton nom pour prouver que tu as voté et tu fais tamponner la carte d'électeur pour que tu ne puisses pas voter une deuxième fois.

Toutes les élections en France se déroulent ainsi. Ce vote peut te paraître compliqué mais il permet d'éviter les tricheries.

N'oublie  
pas de  
voter



### Attention !

- Si tu mets dans l'enveloppe autre chose que le bulletin imprimé légalement, le vote sera nul.
- Si tu dessines ou écris quelque chose sur le bulletin, ou si tu mets plusieurs bulletins différents dans la même enveloppe, le vote sera également nul.
- Si tu ne mets rien dans l'enveloppe, ton vote est blanc, donc nul.
- Quand tous les enfants qui le souhaitent ont voté, le président déclare le scrutin clos.

## 8- APRES LE VOTE

### Le dépouillement

Il s'agit de connaître le candidat ou les candidats qui ont le plus de voix dans chaque école.

**Le dépouillement est public : tout le monde peut assister à l'ouverture des bulletins et au décompte des votes.**

1. Le Président ouvre l'urne.
2. Le président et les assesseurs comptent d'abord les enveloppes et on les met en paquets de dix.
3. Le président et les assesseurs comptent les signatures sur la liste d'émargement pour voir si elles correspondent bien au nombre d'enveloppes et de votants.

### La table de dépouillement

Elle se compose de quatre élèves, appelés scrutateurs, qui sont choisis dans l'assistance pour sortir les bulletins des enveloppes et inscrire le nombre de voix pour chaque candidat sur une feuille qui est appelée procès verbal.

### Le procès verbal

Après le dépouillement, le président du bureau de vote et les assesseurs signent le procès verbal des résultats. Le président proclame le nom des élus : celui ou celle qui a le plus de voix est élu pour deux ans Conseiller Communal Enfant de Torcy.

## Les résultats

Ils seront **affichés** dans les établissements scolaires et à la mairie.

DÉCOUVRIR SES REPRÉSENTANTS

## 9- LE CONSEIL COMMUNAL D'ENFANTS S'INSTALLE

**34** sont élus Conseillers  
Communaux

**pour 2 ans.** Le nouveau Conseil  
Communal d'Enfants peut dès lors se  
mettre au travail.

### Les commissions :

Ce sont des réunions de travail par thème (environnement, solidarité ect), en petits groupes, qui seront mises en place au cours des premières séances pour étudier les dossiers choisis, réfléchir, discuter, écouter les différentes idées de chacun.

● Les réunions de commissions se dérouleront une fois par mois en fin d'après midi, après l'école.

● Les conseillers enfants pourront inviter les élus du conseil municipal d'adultes concernés par leur projet et travailler avec eux sur différents dossiers.

### Les séances plénières :

Le premier conseil communal d'enfants aura lieu le mercredi 5 Décembre 2001, il sera présidé par le Maire.

Cette première séance plénière est une réunion de tous les conseillers communaux, chacun exposera ses idées et ses projets

Le Conseil Communal d'Enfants se réunira une fois par trimestre en séance plénière en présence du Maire.

C'est un lieu pour présenter les projets, les décisions, après le travail des commissions. Ces réunions sont publiques.



Ils agiront sur la ville, ton quartier

# CALENDRIER DES ELECTIONS

Du lundi 1er octobre au vendredi 19 octobre 2001 : passage du comité de pilotage dans les écoles et rencontres avec des élus du Conseil pour t'informer des élections. Distribution des outils de campagne mis à dispositions : affiches, exposition de l'ANACEJ, projection d'une vidéo...

Lundi 8 octobre 2001 : remise du guide du candidat et de l'électeur.

Du lundi 15 octobre au vendredi 26 octobre 2001 : déclaration des candidatures.

Du lundi 22 octobre au vendredi 26 octobre 2001 (dernier délai), dépôt des candidatures. Remise des cartes d'électeurs à faire signer par les parents.

Le lundi 5 novembre 2001 (rentrée des classes) : début de la campagne officielle jusqu'au samedi 17 novembre 2001.

Mardi 20 novembre 2001 : élection

Le dépouillement s'effectuera à la clôture des votes et les résultats seront affichés le mercredi 21 novembre 2001 à la Mairie et dans tous les établissements de la ville.

La mise en place du nouveau Conseil Communal d'Enfants se tiendra le mercredi 5 décembre 2001 à la Mairie dans la salle du Conseil Municipal, en présence de Christian CHAPRON, Maire de Torcy.



renseigne toi au PRÈS DU ...

CONSEIL COMMUNAL D'ENFANTS - Mairie de Torcy -